



GIFA-IBFAN

Association genevoise pour l'alimentation infantile

***Membre du Réseau international des groupes
d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN)***



Allaitement maternel – Protection, promotion, soutien. La Suisse: pays favorable?

Rebecca Norton

Chargée de programme technique/ responsable projet CH
MSc.Nutrition, DU Allaitement, IBCLC

rebecca.norton@gifa.org www.gifa.org, www.ibfan.org

Juin 2014



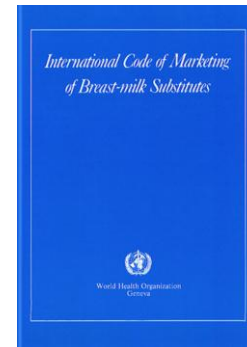
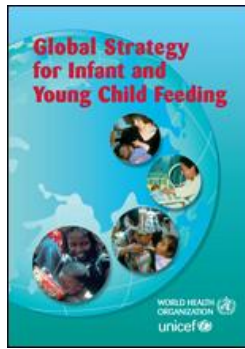


IBFAN-GIFA



- GIFA–Association genevoise pour l'alimentation infantile –à but non lucratif, créée en 1979, pour protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel
- Projets internationaux-nationaux
- Bureau liaison international IBFAN
- IBFAN- Réseau de Groupes d'Action sur l'Alimentation Infantile; en relation officielle avec l' OMS
- www.gifa.org (nouveau) voir film IBFAN





IBFAN: > 270 groupes à travers le monde dans 168 pays;
8 bureaux régionaux; réseau de société civile; groupes indépendants, travaillent selon besoins nationaux

Fil Rouge: Protection allaitement

en veillant au respect et à la mise en œuvre intégralement du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, 1981 et toutes les Résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée Mondiale de la Santé (= Code) (*selon la recommandation de la Stratégie Globale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant adopté par l'AMS en 2002*)

Groupes IBFAN: pour prévenir conflits d'intérêt et garder indépendance, s'engagent à ne recevoir ni financement, ni don, ni cadeau de l'industrie de l'alimentation infantile, sous quelque forme que ce soit.

Publications IBFAN

- Breaking the rules : rapports sur les violations du Code international et résolutions pertinentes ultérieures AMS. IBFAN-ICDC International Code Documentation Center. Récent rapport 2014 résumé sur site GIFA
- State of the Code by Country- SOC
- Voir sites web www.ibfan.org,
<http://www.ibfan-icdc.org>



GIFA- Projets Suisse



- Soutien DARES de GIFA depuis 2008 (fonds PSS); dans le cadre de la stratégie cantonale de prévention obésité
- Programme « *Marchez Mangez Malin* » Etat de Genève de prévention Obésité: GIFA: Promotion allaitement maternel
- Ordre de grandeur financement GIFA: 25000 CHF / an phase 1 (2008-2012); 15000 CHF / an phase 2 (2013-2016)
- Collaboration GIFA avec HUG Contrepoids, Fourchette Verte, Service Santé Jeunesse: Campagne « Miam, la Vie! »; flyers 0-1 ans, et 1-4 ans (voir www.gifa.org)
- Nb: Autre projet allaitement soutenu par Canton Genève : projet « Allaiter en crèches » Service Santé Jeunesse

MIAM, la Vie!

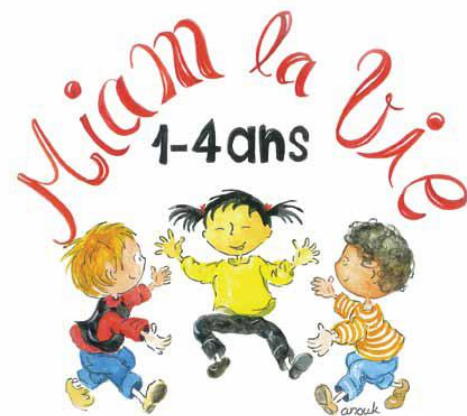
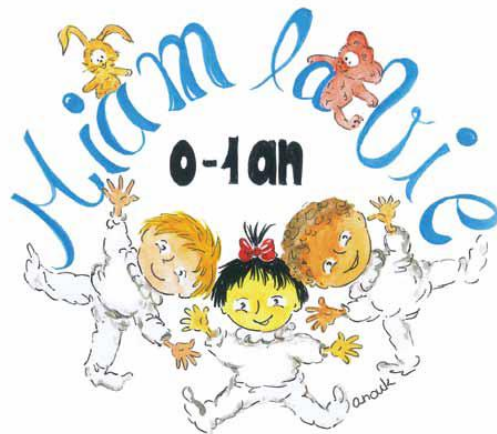
Recommandations pour l'activité physique et l'alimentation de 0 à 4 ans

[http://www.hug-](http://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/structures/pediatrie_generale/documents/cpds-depliant-0-1an.pdf)

[ge.ch/sites/interhug/files/structures/pediatrie_generale/documents/cpds-depliant-0-1an.pdf](http://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/structures/pediatrie_generale/documents/cpds-depliant-0-1an.pdf)

[http://www.hug-](http://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/structures/pediatrie_generale/documents/cpds-depliant-1-4ans.pdf)

[ge.ch/sites/interhug/files/structures/pediatrie_generale/documents/cpds-depliant-1-4ans.pdf](http://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/structures/pediatrie_generale/documents/cpds-depliant-1-4ans.pdf)





Objectifs présentation



- Tenter de dresser un « **bilan* rapide** » pour répondre à la question: **Suisse, pays favorable à l'allaitement maternel?**
- Articuler analyse autour de la **Stratégie Mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant**, adoptée à l'Assemblée Mondiale de la Santé en 2002, et focalisée sur les 3 aspects clefs de l'allaitement maternel:
 - Protection
 - Promotion
 - Soutien

* Un bilan approfondi nécessiterait un travail en collaboration avec de nombreux autres partenaires clefs en Suisse (selon modèle analyse participative WBTi World Breastfeeding Trend Initiative)

Stratégie Mondiale objectifs

- **Améliorer sensibilisation aux principaux problèmes, définir approches à suivre, offrir cadre d'interventions essentielles**
- **Améliorer engagement gouvernements, organisations internationales, autres parties intéressées en faveur de pratiques optimales**
- **Créer un environnement permettant aux mères, familles et autres personnes d'effectuer en toute circonstances des choix en pleine connaissance de cause sur les pratiques d'alimentation optimale du nourrisson et jeune enfant et d'appliquer ces choix**

Parler de choix individuel en matière d'allaitement est inapproprié puisque la société et l'environnement ont une influence énorme... (déterminants allaitement nombreux et complexes)

Trop souvent, les mères (et familles) ne peuvent pas appliquer leurs choix et ne peuvent pas aller au bout de leur projet d'allaitement. Donc, il ne faut pas culpabiliser les mères!

***Stratégie mondiale para 35** « les gouvernements, les organisations internationales et les autres parties intéressées ont ensemble **la responsabilité** de veiller à ce que les enfants jouissent du droit au meilleur état de santé possible et les femmes du droit à une information complète et objective ainsi qu'à des soins de santé et à une nutrition adéquate. »*

Stratégie Mondiale- Mesures prioritaires

(para 34: une politique nationale ... doit conduire à un environnement propre à protéger, encourager et soutenir des pratiques d'alimentation appropriées du nourrisson et du jeune enfant)

- La Suisse a-t-elle politique sur la PPS allaitement maternel? Avec un plan d'action et des ressources humaines, financières, opérationnelles? Une coordination et un comité national? Des recommandations claires adoptées par toutes les associations professionnelles?

Politique Suisse

- PNAAP-(2008-2012; 2013-2016) : programme national pour la promotion d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière.
- 4 partenaires impliqués au départ : Office fédéral de la santé publique, Office fédéral du sport, Promotion Santé Suisse et les cantons.
- PNAAP s'appuie sur une résolution de l'AMS de mai 2004 et sur le livre blanc « *Stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité* » de l'UE.
- PNAAP inclut la promotion de l'allaitement

Politique Suisse (suite 2)

- PNAAP (Stratégie alimentaire suisse 2013-2016): fondée sur les principales conclusions du 6^e rapport sur la nutrition en Suisse » (2012), qui met en évidence les problèmes liés à situation nutritionnelle et présente les domaines d'actions en vue de promouvoir la santé de la population
- Conclusion: Une politique existe, mais il n'y a pas de politique spécifique (ou de section spécifique au sein de la politique existante) sur l'allaitement maternel et l'alimentation du nourrisson et jeune enfant, **basée sur la Stratégie Mondiale (résolution AMS 2002)**; en conséquence, il n'y a pas de plan d'action spécifique

PNNS «2011-2015 » France – Exemple d'Objectifs spécifiques pour allaitement dans le plan national nutrition santé

Mesure 5: promouvoir l'allaitement maternel

- OS 3-7-1 : augmenter de 15 % au moins, en 5 ans, le pourcentage d'enfants allaités à la naissance.
- OS 3-7-2 : augmenter de 25 % au moins, en 5 ans, la part des enfants allaités à la naissance bénéficiant d'un allaitement exclusif.
- OS 3-7-3 : allonger de 2 semaines, en 5 ans, la durée médiane de l'allaitement.
- OS 3-7-4 : retarder d'un mois, en 5 ans, l'âge médian d'introduction de tout autre aliment que le lait (maternel ou formule lactée du commerce).

Suisse – Politique (suite 3)

- Financement: Promotion de la santé: quelle est la place de l'allaitement? Objets parlementaires – Maury-Pasquier 10.12.2013: « *dans le cadre de la promotion de la santé en Suisse, quelle part du budget la Confédération consacre-t-elle à la promotion de l'allaitement maternel?* »
- Réponse Conseil Fédéral 19.02.2014: sur 673000 CHF budget OSAV financement projets prévention domaine nutrition, 20% pour promotion allaitement en 2014 (135000 CHF) dont 80 000 CHF pour un mandat externe pour monitoring allaitement (étude nationale) et 48 000 CHF pour la Fondation Suisse
- SSN soutenue par Confédération avec budget 2014 de 265000 CHF publie recommandations sur alimentation femme enceinte, sur allaitement et alimentation nourrisson

Suisse - Politique (suite 3)

- Pas de coordination au niveau OFSP ou OSAV.
- La Fondation Suisse pour la promotion de l'allaitement (créée en 2000)= interlocuteur privilégié sur plan national pour promotion de l'allaitement, reconnu par OFSP et autres acteurs clefs (la plupart sont membres du comité ou de groupes de travail thématiques)
(Selon rapport d'activités dépenses 2012: 363000CHF);
- UNICEF = coordination nationale IHAB (depuis 2010/2011) (Budget pour cette activité?)

Recommandations Organisation Mondiale de la Santé

- Pour avoir une croissance, un développement et une santé optimaux, le nourrisson doit être exclusivement nourri au sein pendant les 6 premiers mois de la vie (180 jours): **une recommandation de santé publique**
- Par la suite, en fonction de l'évolution de ses besoins nutritionnels, le nourrisson doit recevoir des aliments complémentaires sûrs et adéquats du point de vue nutritionnel, tout en continuant d'être allaité jusqu'à l'âge de 2 ans ou plus
- L'allaitement doit être initié dans la première heure suivant la naissance

Statistiques en Suisse* - selon

indicateurs OMS (rouge données mondiales UNICEF)

Allaitement exclusif 6 mois: 14% (39% UNICEF, 36% OMS)

Initiation précoce allaitement 1^{ère} heure: 66% (42%)

Continuation allaitement à 12-15mois: --- (76%)

Continuation allaitement à 20-23 mois: --- (58%)

« ever breastfed »: 94%

Durée médiane allaitement (début à sevrage): 31 semaines

Durée médiane allaitement total: 17 semaines (Total= lait maternel et autres liquides seulement)

Pratiques améliorées depuis 1994/ Disparités régionales selon éducation et région linguistique+

Tx de Césarienne: 33%- impact sur pratiques allaitement

* Etude nationale 2003 sur l'alimentation des nourrissons durant les 9 premiers mois, Dratva J & co, 2003

« les enquêtes sur la santé menées par l'Office fédéral de la statistique en 2002 et en 2007 ont montré qu'au mieux la moitié des mères en Suisse suivent la recommandation de l'OMS »

Suisse - Recommandations

- 6^{ème} rapport sur la nutrition 2012, OFSP:

*« En Suisse, plusieurs sociétés et institutions spécialisées ont participé à l'élaboration de recommandations alimentaires. Pour l'alimentation des nourrissons, ces recommandations correspondent à celles édictées par la Commission de nutrition de la Société Suisse de Pédiatrie et aux dispositions légales relatives aux préparations pour nourrissons et aux aliments de suite. **La Suisse a également admis les recommandations de l'OMS** pour l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de vie (dans la mesure du possible), avec poursuite de l'allaitement jusque dans la deuxième année ou plus parallèlement à l'introduction de compléments alimentaires. » (...)*

Recommandations en Suisse

- Recommandations OMS reprises en Suisse -
 - Recommandations alimentation du nourrisson juillet 2009, Commission nutrition de la Société Suisse Pédiatrie;
 - Fondation Suisse promotion allaitement maternel www.allaiter.ch

Recommandations- confusions?

- Société Suisse Pédiatrie et Néonatalogie: initiation précoce dans les 2 ou 3 heures <http://www.swiss-paediatrics.org/sites/default/files/recommandations/recommandations/pdf/07-08.pdf> (*Recommandations pour l'alimentation des nouveaux-nés dans les premiers jours de vie*)
- SSN et SSP: introduction autres aliments à 4 mois (à partir du 5^{ème} mois); pourtant, la SSN et la SSP rappellent les recommandations OMS
- 2 ans, 1 année, 2 ans voir plus ? Pas toujours clair selon les sources; la recommandation « 2 ans ou plus » suscite souvent des controverses (*ce qu'on entend: « l'OMS c'est pour les pays en voie de développement, pas pour la Suisse... »*)
- Baby Guide: recommandations OMS reprises, bcp bonnes choses sur allaitement mais dommage pour les publicités!

Directives OMS et FAO 2007 de préparation, conservation et manipulation dans de bonnes conditions des préparations en poudre pour nourrissons: pas adoptées en Suisse

Au contraire, la Société Suisse de Pédiatrie, tout en faisant référence à l'OMS, conseille de « réchauffer l'eau à >70 degré C, de la laisser refroidir avant de préparer le biberon de lait et de le donner au bébé à température corporelle ([Paediatrica 2013](#))». Ceci diffère totalement des recommandations réelles de l'OMS, qui au contraire demandent d'effectuer la préparation (mélange poudre – eau) à température supérieure à 70 degré C, puis de laisser refroidir avant consommation- ceci pour protéger des infections dues à la présence de bactéries dans la poudre de lait, qui n'est pas stérile.



Protection



- Protéger les femmes allaitantes travaillant en pharmacie: Protection Maternité:
 - Congé maternité payé
 - Droit aux Pauses allaitement (pour tirer son lait ou allaiter son bébé sur le lieu du travail)
 - Voir document SECO: Maternité- Protection des travailleuses, 2013
- **Point positif: La suisse a ratifiée la Convention OIT 183 sur la protection de la maternité en juin 2014- grâce à la révision de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail entrée en vigueur le 1^{er} juin 2014.**

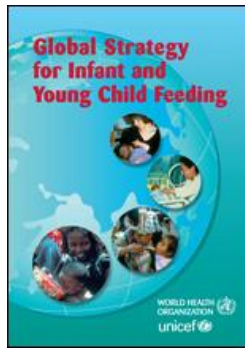
Protection maternité- pauses allaitement enfin rémunérées

Selon le nouvel Art. 60, al 2 :

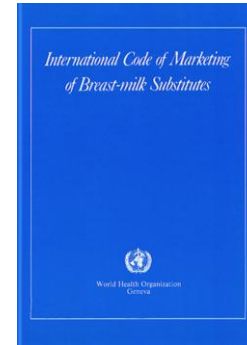
- *Les mères qui allaitent peuvent disposer du temps nécessaires pour allaiter ou tirer leur lait. Au cours de la première année de vie de l'enfant, le temps pris pour allaiter ou tirer le lait est comptabilisé comme temps de travail rémunéré dans les limites suivantes :*
- *Pour une journée de travail jusqu'à 4 heures : 30 minutes au minimum*
- *Pour une journée de travail de plus de 4 heures : 60 minutes au minimum*
- *Pour une journée de travail de plus de 7 heures : 90 minutes au minimum*

Protection maternité

- Une des raisons principales évoquées pour arrêter allaitement: reprise du travail
- Comment alors augmenter taux allaitement exclusif jusqu'à 6 mois?
- Rémunération pauses allaitement- bien; mais on peut aller plus loin et prolonger le congé maternité (exemples Norvège, Suède)



Protection



IBFAN: Fil Rouge: Protection allaitement

en veillant au respect et à la mise en œuvre intégralement du **Code international** de commercialisation des substituts du lait maternel, 1981 et toutes les Résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée Mondiale de la Santé (= Code) (*selon la recommandation de la Stratégie Globale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant adopté par l'AMS en 2002*)

But du Code: protéger et encourager l'allaitement maternel et assurer une utilisation correcte des substituts du lait maternel, quand ceux-ci sont nécessaires et sur la base d'une information adéquate et au moyen d'une commercialisation et distribution appropriées

Champ d'application: substituts du lait maternel (préparations pour nourrissons, laits de suite, tisanes, jus, etc,) biberons, tétines

Le Code Protège les bébés allaités et non allaités des pressions commerciales; le Code n'interdit pas la vente



Le Code en Suisse



En Suisse: Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons : un accord surtout volontaire, sauf Ordonnance ODAIOU (entré en vigueur en 2008), globalement bien moins contraignant que le Code International et Rés AMS
http://www.allaiter.ch/logicio/client/stillen/file/material/codex/Verhaltenscodex_Rev_2010_FINAL_franz_rev_1_19_08_2011.pdf

- Code Suisse: champ d'application: Faible
ne sont pas couverts: laits infantiles pour nourrissons de plus de 6 mois, autres substituts du lait maternel (tisanes, jus, laits de croissance par ex), biberons et tétines
- Code Suisse: Restreint la publicité en général, dans le commerce de détail, les échantillons, et les étiquettes



Article 11a ODAIOU



En Suisse, La publicité pour les préparations pour nourrissons dans le commerce de détail est soumise aux restrictions de l'article 11a al. 2 ODAIOUs (2008 entrée en vigueur):

Il ne peut y avoir, pour les préparations pour nourrissons, de publicité sur les points de vente, de distribution d'échantillons ou toutes autres pratiques promotionnelles de la vente directe au consommateur au niveau du commerce de détail, telles qu'étalages spéciaux, bons de réduction, primes, ventes spéciales, ventes à perte et ventes couplées.



Check-list pour le commerce spécialisé http://www.allaiter.ch/logicio/client/stillen/file/material/codex/Checkliste_Fachhandelfr_def_fur_Webseite.pdf

Respect des limitations de la publicité concernant les préparations pour nourrissons selon l'article 11a de l'ODAIUOS

1) Les préparations pour nourrissons sont définies dans l'article 17 de l'Ordonnance sur les aliments spéciaux (RS 817.022.104) ; les préparations de suite (cf. art. 18) et les autres aliments pour nourrissons (cf. art. 19) n'en font pas partie.

2) Les « actions » sont des offres temporaires à un prix en dessous du prix de vente normal ; la désignation « prix bas permanent » est tolérée.

		Rempli :		Si NON : mesures à prendre
		OUI	NON	
1	Généralités			
1.1	Nous avons désigné une personne qui est responsable du respect des limitations de la publicité dans notre magasin.			
1.2	Nos collaborateurs et collaboratrices connaissent le texte de l'article 11a de l'ODAIUOS, en particulier de l'alinéa 2.			
	Nos nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices sont informés sur le contenu de l'article 11a de l'ODAIUOS.			
2	Présentation des produits			
2.1	Les préparations pour nourrissons ¹⁾ ne sont pas présentées dans les vitrines ou en d'autres endroits bien visibles.			
3	Fixation des prix			
3.1	Les préparations pour nourrissons ne sont pas vendues à des prix promotionnels.			
3.2	Les préparations pour nourrissons ne portent pas l'inscription « Action » ²⁾ .			
4	Primes/points fidélité			
4.1	Nous n'offrons pas de primes de fidélité, points, etc. sur les préparations pour nourrissons.			
4.2	Nous n'offrons pas de bons de réduction lors de l'achat de préparations pour nourrissons.			
5	Offres spéciales / Ventes couplées			
5.1	En vendant des préparations pour nourrissons, nous ne distribuons pas de suppléments ou de cadeaux promotionnels.			
5.2	Les préparations pour nourrissons sont explicitement exclues des offres promotionnelles comme par exemple « 3 pour 2 ».			



Rôle Pharmaciens (et commerce de détail)



Protection allaitement

- Connaître la Check-Liste pour les pharmaciens de l'Ordonnance article 11a
- Avoir une personne dans chaque officine responsable pour sa mise en œuvre et pour informer tout le personnel
- Pas de ventes/prix promotionnelles, pas d'inscription « action »
- Pas de présentation de produits dans endroits bien visibles
- Pas de primes fidélité, pas de bons de réduction, pas de cadeaux ou offres promotionnelles



Rôle Pharmaciens

Protection allaitement



- Dilemme du Pharmacien !
- Puisque un des objectifs est la vente de produits
- Exemple Italien: Pharmacies Amies des Bébés: aucune préparation pour nourrisson visible, tout est derrière le comptoir, système d'accréditation mis en place sur la base du **Code International et les Résolutions AMS** (bien plus complet que le Code Suisse); espaces allaitement pour les mamans

Violation Code International: nombreuses car le Code Suisse ne couvre pas les laits de suite, biberons et tétines.

Exemple: Baby Guide page 192:

- Nestlé, Beba 2&3 « *selon le modèle du lait maternel* » (...) « *les pédiatres recommandent BEBA, le meilleur choix après le lait maternel* »

Exemple: pharmacie



PHILIPS AVENT

Recevez à l'achat d'un biberon un pot VIA

Le système VIA de Philips AVENT est idéal et ultra-pratique pour la conservation et le transport du lait maternel, des purées, compotes et jus.

Les biberons de Philips AVENT
Cliniquement prouvé comme atténuant les coliques et réduisant les sensations d'inconfort. Muni d'une valve anti-colique, le biberon Philips AVENT s'adapte naturellement au rythme de succion pour une tétée saine et activée par votre bébé. La tétine spéciale facilite l'alternance sein/biberon.

La forme du biberon le rend stable et maniable, il est cintré pour faciliter sa manipulation et son goulot large simplifie les préparations et le nettoyage.

Les biberons Philips AVENT sont disponibles en polypropylène (PP), sans BPA, ou bien en polyéther sulfone (PES), matériaux de haute qualité.

Bon Avent*

Pharmacie Populaire
Ma pharmacie

Exemples violations Code

Rabatt Rabais

2.- Fr.

mitupa Criesbrot Bouillie au Semoule

mitupa Brot mit Früchten Bouillie aux Fruits

dans la limite des stocks disponibles / Solange Vorrat

Bouillie à la Semoule et Bouillie aux Fruits

BON

Für den Kauf von
1 BEBA-Folgemilch

Pour l'achat d'un
lait de suite BEBA


BEBA.

Tel gratis: 0800 55 44 66
www.nestlebaby.ch

3.00 CHF

Suisse - Risques de Conflits d'intérêt ???

- Financement de conférences et réunions professionnelles médicales et de l'éducation/ cadeaux individuels et financement recherche, etc, par l'industrie de l'alimentation infantile: **quel impact sur les pratiques?**
- ISSOP International Society for Social Paediatrics and Child Health appelle à arrêter ces pratiques de financement
- **Code international**: certaines résolutions mentionnent l'importance d'éviter les **conflits d'intérêt** dans le domaine de l'alimentation infantile

Suisse – partenariats publics privés – quelles influences sur la santé publique?

- http://www.sge-ssn.ch/media/medialibrary/2014/05/Programm_SGE-Fachtagung_2014_F_26.5.pdf **Symposium sponsored by Coca Cola** pour congrès suisse alimentation et développement durable en août 2014
- **Codex Panel Suisse:** Le respect des limitations de la publicité que les fabricants se sont imposées est contrôlé depuis 1995 par un comité paritaire, dans lequel sont **représentés les fabricants** d'une part, et les organisations membres de la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel- c'est donc une « **auto-régulation** » et pas un monitoring « indépendant ».



Promotion allaitement

- Partager recommandations OMS/Suisse
- Encourager les mères/parents « *chacun son chemin* »
- Informer: Bénéfices allaitement / risques alimentation artificielle

Points positifs Suisse: Célébration de la SMAM
(coordination Fondation Suisse promotion allaitement
maternel); documentation pour les mères (OFSP,
Fondation Suisse, LLL Suisse, ...).

Campagnes grand public? Suffisantes?

Pourquoi allaiter? L'allaitement: pas seulement un aliment **MAIS: nutrition, eau, protection, confort, succion,**

■ Nutriments adéquats, parfaits

■ Se digère facilement

■ Protège contre les infections
(respiratoires, otites, diarrhée, ...)

■ Bénéfices à moyen et long terme : obésité, allergie, cancers

■ Coûte moins cher que l'alimentation artificielle;
Enfants moins malades; moins d'absentéisme au travail

■ Ne contient pas d'agents pathogènes (Attention: les lais infantiles: pas stérils)



■ Lien mère-enfant

■ Améliore le développement cognitif de l'enfant

■ Protège la santé de la mère

Nombreuses références scientifiques

- <http://www.mangerbouger.fr/pro/IMG/pdf/SyntheseAllaitement.pdf>

Allaitement maternel: les bénéfices pour la santé de l'enfant et de sa mère, 2006, Société française de pédiatrie/
Ministère des Solidarités, de la santé et de la famille

- Organisation Mondiale de la Santé 2013: Long-term benefits of breastfeeding – a systematic review
http://www.who.int/maternal_child_adolescent/documents/breastfeeding_long_term_effects/en/ (seulement en anglais pour l'instant)



Informers les parents



Parler des Risques alimentation artificielle

Enfants:

- Risques à court-terme: Bébés plus malades (diarrhées, infections respiratoires, otites, infections urinaires); Bébés malades plus à risque hospitalisation et décès (pneumonies), ...
- Risques à long-terme: plus de risques de surpoids/ obésité, d'allergies, de développement cognitif réduit (QI moins élevé), d'asthme, ...

Mères:

- Risques plus élevés de cancer du sein, cancer ovaires, anémie, surpoids, ...

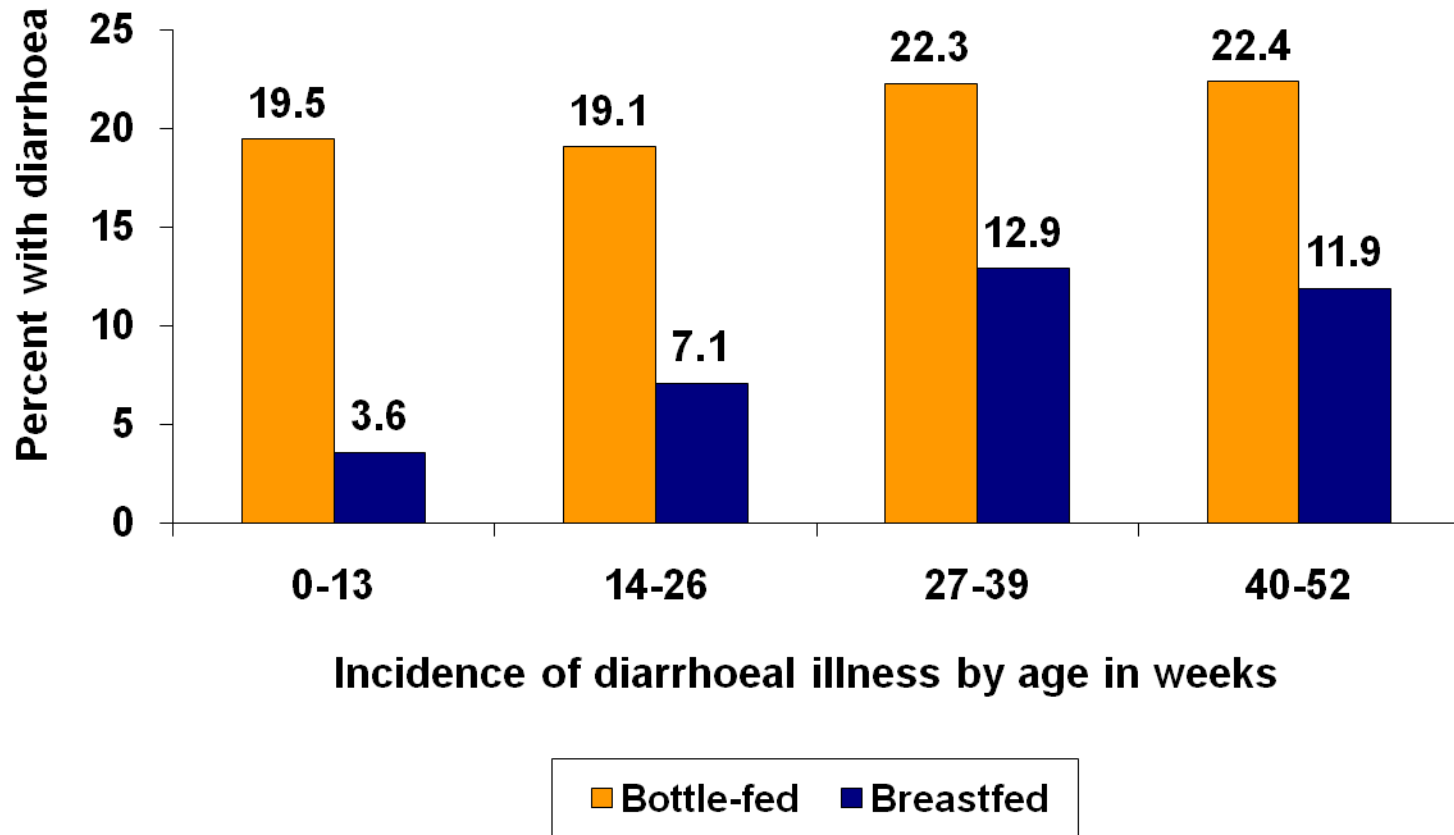


Etudes - Risques alimentation artificielle



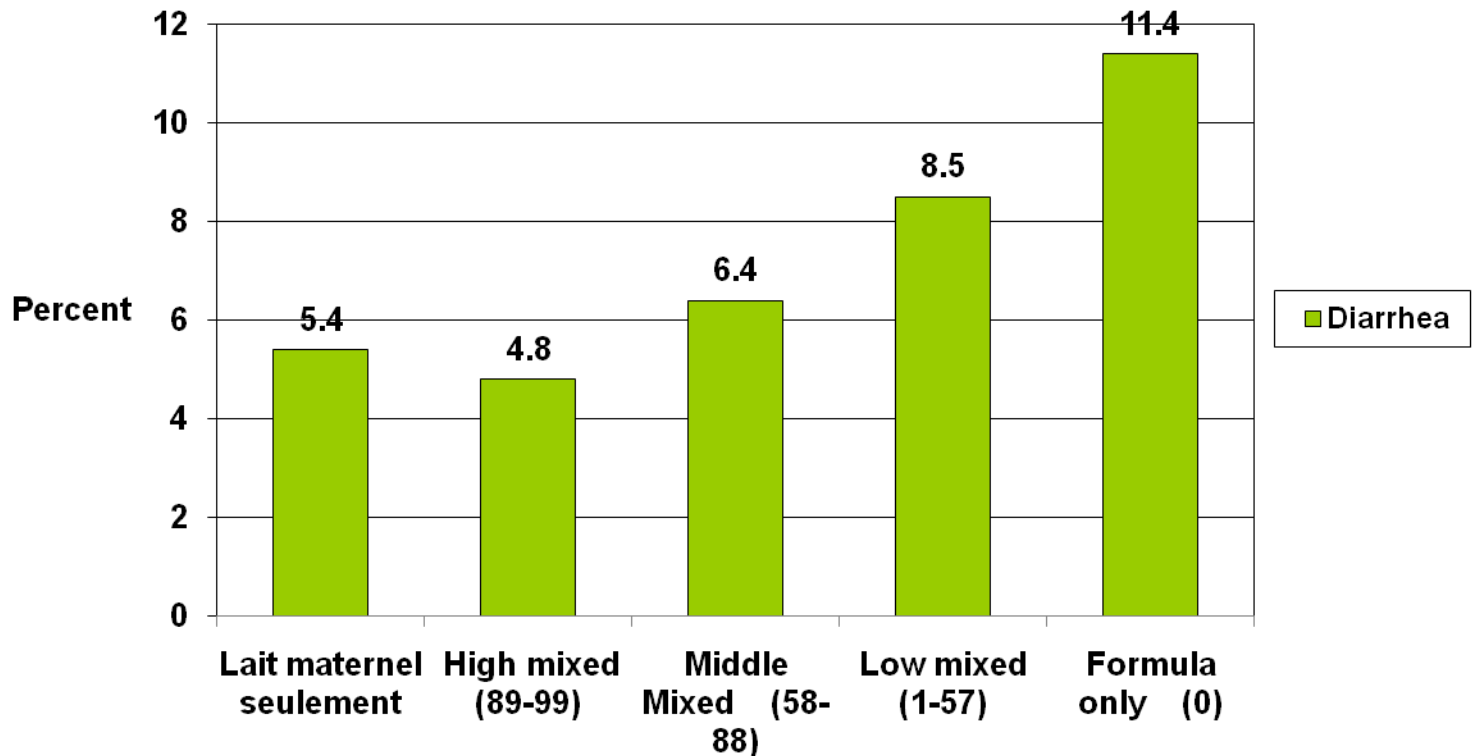
- <http://www.infactcanada.ca/14%20Risks%20abridged%20FR.pdf> « **14 Risques entraînés par les formules de laits pour bébés** », INFACT Canada, version simplifiée sans références scientifiques pour les parents
- http://www.infactcanada.ca/Fourteen_Risks_in_French.pdf
version avec les références scientifiques pour professionnels de santé (2002)
- <http://www.infactcanada.ca/RisksofFormulaFeeding.pdf>
« **Risks of formula feeding- a brief annotated bibliography** »- version révisée anglaise avec références scientifiques (2006) (si vous lisez l'anglais, cette version est plus complète)

Pourcentage des bébés allaités et nourris au biberon pendant les 13 premières semaines qui avaient des épisodes de maladies diarrhéiques à différentes semaines d'âge pendant la première année de vie, Ecosse



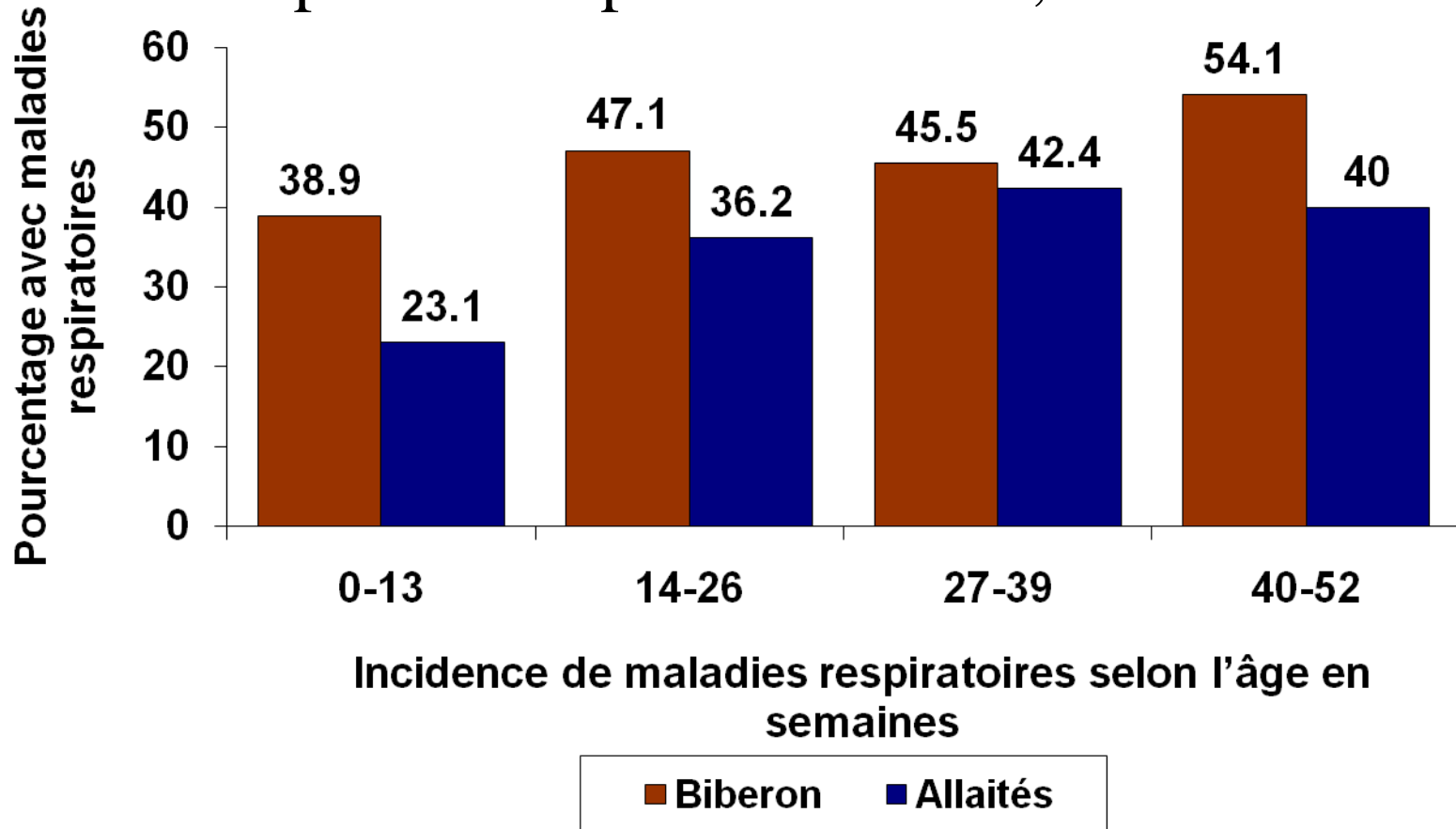
Adapted from: Howie PW, Forsyth JS, Ogston SA, Clark A, Florey CV. Protective effect of breastfeeding against infection. *Br Med J*, 1990, 300: 11-15.

Pourcentage de nourrissons âgés de 2-7 mois ayant eu des diarrhées selon la catégories d'alimentation, dans les mois précédents aux USA



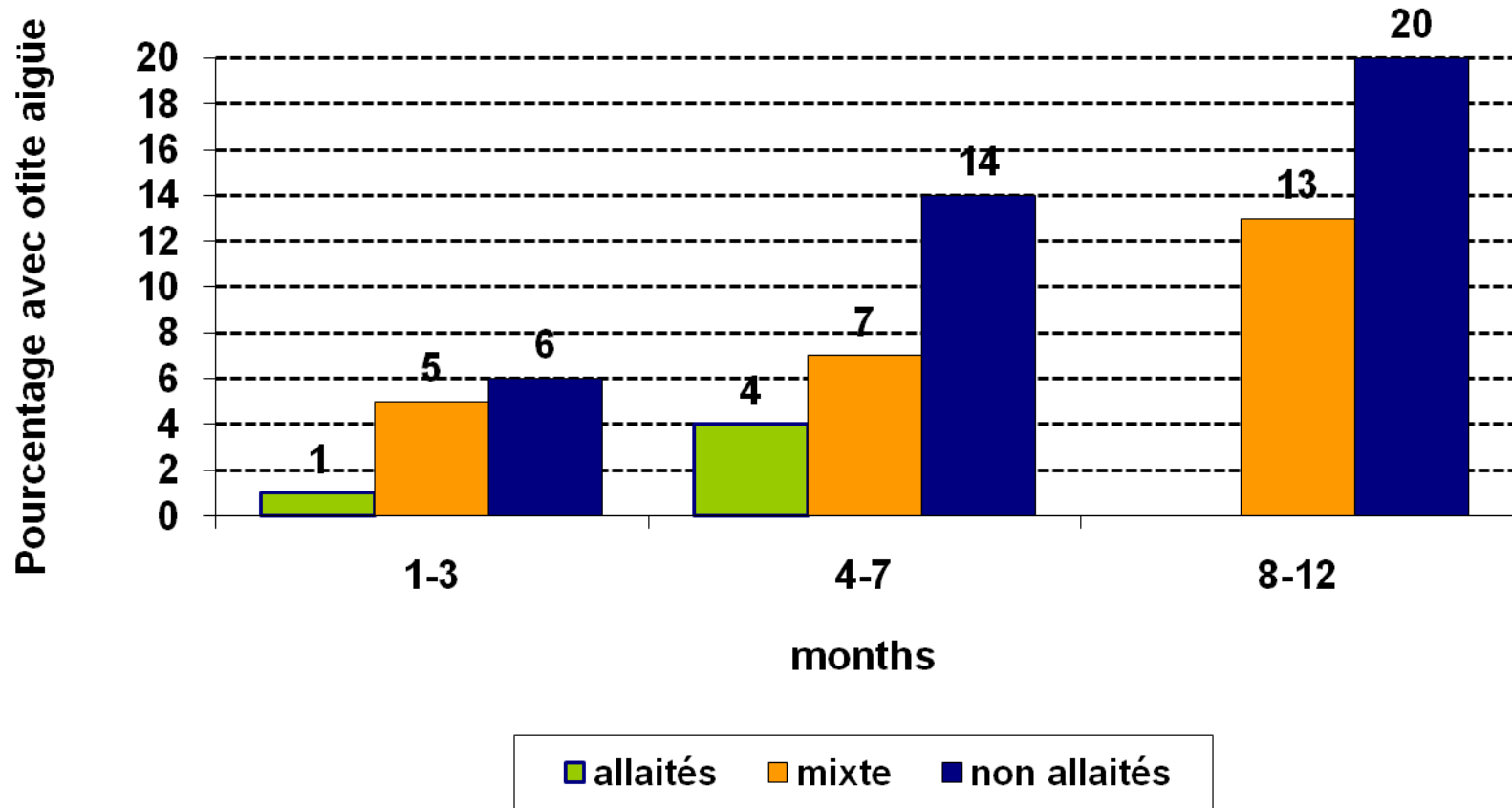
Adapted from: Scariati PD, Grummer-Strawn LM, Fein SB. A longitudinal analysis of infant morbidity and the extent of breastfeeding in the United States. *Pediatrics*, 1997, 99(6).

Pourcentage des bébés allaités et nourris au biberon pendant les 13 premières semaines qui avaient des maladies respiratoires à différentes semaines d'âge pendant la première année, Ecosse



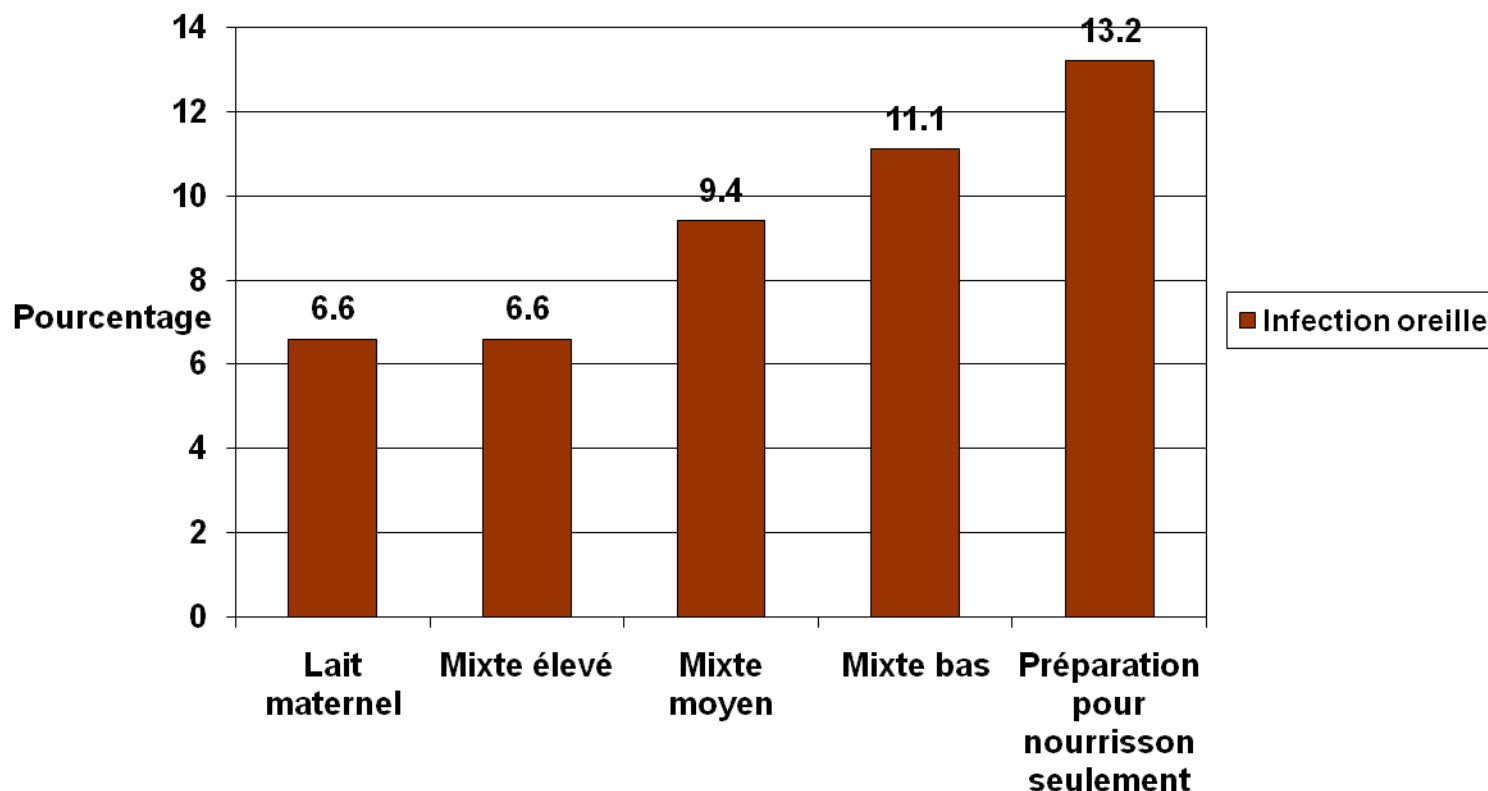
Adapted from: Howie PW, Forsyth JS, Ogston SA, Clark A, Florey CV. Protective effect of breastfeeding against infection. *Br Med J*, 1990, 300: 11-15.

Frequence d'otite aigüe en relation avec le mode l'alimentation et l'âge, Suède



Adapted from: Aniansson G, Alm B, Andersson B, Hakansson A et al. A prospective coherent study on breast-feeding and otitis media in Swedish infants. *Pediat Infect Dis J*, 1994, 13: 183-188.

Pourcentage de nourrissons âgés de 2-7 mois avec des infections aux oreilles, selon le mode d'alimentation dans le mois précédent, USA



Adapted from: Scariati PD, Grummer-Strawn LM, Fein SB. A longitudinal analysis of infant morbidity and the extent of breastfeeding in the United States. *Pediatrics*, 1997, 99(6).

Soutien allaitement

De nombreuses histoires de mères découragées par leur médecin et/ou pédiatre ou (Exemple: « il faut arrêter maintenant, votre enfant a 9 mois.... »)

Si une mère n'est pas « très éduquée, très convaincue de son projet, a très confiance en elle, est soutenue par ailleurs par son compagnon et sa famille, prête à changer de médecin ou à faire selon ses propres désirs, ... »- il lui sera souvent difficile de faire face à un professionnel qui lui recommande de commencer à sevrer, ou d'introduire un lait artificiel, ou d'espacer les tétées.....

Est-ce surprenant que l'enquête 2003 ait montré que la durée de l'allaitement était réduite chez les jeunes mères, les mères avec un niveau faible de formation et les migrantes?

Soutien- professionnels de santé

- Formation de base et continue des différents professionnels de santé: suffisante? Assez indépendante (risques conflits d'intérêt)? qui connaît bien le Code international par ex?
- Ne faudrait-il pas faire un bilan de l'offre de formation dans les différentes écoles professionnelles (sages-femmes, médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, infirmières, diététiciennes, pharmaciens, etc) au niveau allaitement maternel pour voir comment homogénéiser et renforcer la formation continue et de base au niveau national (développer des curricula etc)
- Positif en Suisse: consultantes en lactation – assez nombreuses (chiffre?) et consultations remboursées (contrairement à la France et de nombreux autres pays en Europe par exemple)

Initiative Hôpitaux Amis des Bébés en Suisse

- Plus de 50% des enfants naissent dans un hôpital certifié IHAB en Suisse!
- Plus de 9 femmes sur 10 commencent à allaiter en maternité-
- IHAB coordonnée par UNICEF Suisse depuis 2010- soutenu/financé par l'OFSP et/ou autres organes nationaux ou gouvernementaux? Quelle est la volonté politique par rapport à l'IHAB?

Soutien communautaire

- Visites à domicile après sortie de la maternité: remboursées (sages-femmes et/ou consultantes en lactation)
- Groupes de soutien (La Leche League): réseau assez important sur la Suisse
- Groupes de soutien autour de la parentalité etc

Question: est-ce que cela suffit? Les influences sont nombreuses

Conclusion: Nécessité d'Investir dans les bébés, pour protéger promouvoir et soutenir l'allaitement

- Campagne IBFAN « Investir dans les bébés »
<http://bpni.org/wbcitool/Brochure-french.pdf>
<http://ibfan.org/wbci/Executive-summary-French.pdf>
- Investir pour la mise en œuvre complète de la stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant
- Prendre conscience des arguments économiques: réduction des coûts de santé
- Bénéfices importants pour les nourrissons, les mères, les familles et la société

Suisse- pays favorable à l'allaitement?

De nombreux points positifs: ratification OIT; Fondation Suisse; IHAB; consultantes en lactation et soutien des mères

Mais: stratégie nationale? Ressources suffisantes?

Recommandations assez claires? Transparence et conflits d'intérêts? Influence des pressions commerciales et mise en œuvre du Code? Congé maternité assez long? Groupes défavorisées suffisamment soutenus? Formation de base et continue des professionnels de santé suffisante?

Références

- Stratégie mondiale sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, AMS 2002
- Protection promotion and support of breastfeeding in Europe: a blueprint for action (revised 2008)
- Indicators for assessing infant and young child feeding practices, WHO, UNICEF
- IBFAN World Breastfeeding Trend initiative
<http://www.worldbreastfeedingtrends.org/>
- ISSOP position statement http://ipa-world.org/society-resources/code/images/a54da50-issop_position_statement_4_sponsoring_baby-feeding-industry_2014_april.pdf
- www.gifa.org www.ibfan.org



